

Rentrée novembre 2020

Protocole sanitaire

Texte de référence du 30 octobre 2020 - Ministère de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et des sports

Le principe est toujours celui de l'accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires

Un protocole sanitaire renforcé pour assurer la protection de tous dans les écoles, les collèges et les lycées

Les grands principes

- **Respect des gestes barrière**
- **Port du masque pour les adultes et les élèves dès le CP**
- **Hygiène des mains**
- **Nettoyage et aération des locaux**
- **Limitation du brassage**

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque.

Le protocole renforcé traduit les prescriptions émises par les autorités sanitaires pour qu'elles soient applicables dans le cadre de l'École.

- La distanciation physique
- **A l'école maternelle**, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.
- **Dans les écoles élémentaires** le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de

manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

- Le port du masque

Le port du masque est obligatoire pour les adultes et les enfants à partir de 6 ans tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Il est à proscrire pour les maternelles

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants (2 masques par jour sont nécessaires)

L'école a des masques afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas, en cas d'oubli, ou en cas de besoins particuliers.

- Les gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



- Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ; avant et après chaque repas ; avant et après les récréations ; après être allé aux toilettes ; le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

- La ventilation des locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

- La désinfection des locaux et matériels

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.
- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

- Limitation du brassage des élèves

- La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est de nouveau requise.
- L'école organise le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau).
- La circulation des élèves dans les bâtiments : les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés.
- Les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

- L'entrée et la sortie de l'école

Il est important de limiter au maximum l'entrée de personnes dans l'école et le brassage des élèves.

Les horaires de l'école ne changent pas. Seuls les lieux d'arrivée et de sortie évoluent.

- Les 3 classes de maternelles et GS/CP entrent par le grand portail bleu rue des dolmens.
- Les 3 classes de CP/CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2 entrent par le portail vert rue de Tremelu. Un dépôt en voiture se fera de ce côté au niveau du portail. L'adulte ne doit pas descendre de la voiture.

- Il est toujours possible pour les plus grands d'arriver ou de sortir seul, mais cela se fera par le portail vert. Le gilet jaune est alors demandé. Nous en informons par mail ou par Educartable.
- **Les parents de PS peuvent entrer sur la cour de l'école et emmener leur enfant jusqu'à la classe.**
 - Ils doivent utiliser le gel hydroalcoolique mis à disposition sous le préau.
 - Ils n'entrent pas dans les classes.
 - Un seul adulte par famille est autorisé à entrer dans l'école.
 - Ils ressortent par la petite porte bleue sous le préau afin d'éviter les croisements.
- Les élèves de **MS et GS et CP** peuvent entrer seuls. **Les parents laissent l'enfant au portail.** Une enseignante sera présente à l'entrée. En cas de besoin important de communication avec l'enseignante, il sera possible de rentrer sur la cour.
- Pour la sortie, seuls les parents de PS peuvent venir jusqu'à la classe chercher leur enfant. A partir de la MS, les enseignantes accompagneront les élèves jusqu'au portail. Les parents attendent à l'extérieur.
- Nous demandons à chacun de garder des distances entre vous. Les sorties se font entre 16h35 et 16h45. Il n'est pas nécessaire de tous être présent à 16h35 devant le portail.
- **Le port du masque est obligatoire pour tous, au portail comme sur la cour.**

Les parents s'engagent à ne pas envoyer leur enfant en classe en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez lui ou dans sa famille.

Il est nécessaire de déclarer auprès de l'école la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer.

En cas d'apparition de symptômes dans l'établissement, les familles seraient informées selon les procédures officielles.